

ROBERT PONCEYRI

Le RPR et l'achèvement de la banalisation électorale du gaullisme

Lorsque, à la veille des dernières élections sénatoriales, le président du Rassemblement pour la République a souligné qu'elles revêtaient « une importance toute particulière » puisque le Sénat « est devenu le dernier rempart des libertés locales et individuelles face au pouvoir socialiste et communiste » (1), la première réaction de l'observateur de l'histoire politique de la V^e République (2) est d'y voir le signe d'une rupture totale avec la période où le général de Gaulle assumait la charge suprême.

Comment, en effet, un gaulliste fidèle pourrait-il défendre, même plus de quatorze ans après le référendum fatal du 27 avril 1969, une Haute Assemblée dont la défiance envers le fondateur du régime, spectaculairement proclamée par son président lors de la réforme constitutionnelle de l'automne 1962, ne s'est jamais démentie jusqu'au terme de la présence du Général à la tête de l'Etat. N'est-ce pas, en outre, la volonté du général de Gaulle de réformer un Sénat réfractaire à sa politique qui devait être à l'origine directe du deuxième retour à Colombey ? Dès lors, tout appel en faveur de l'assemblée du Luxembourg semble ne pouvoir être interprété que comme un reniement de l'action du créateur des institutions de la V^e République, ce qui tendrait à prouver que, décidément, plus rien de spécifiquement « gaulliste » ne peut être reconnu au mouvement créé en décembre 1976 par le futur maire de Paris.

(1) Déclaration du 22 septembre, citée par *Le Monde* du 24 septembre 1983.

(2) Les lignes qui suivent doivent beaucoup à la thèse d'Etat de Science politique que nous avons consacrée, sous la direction de M. Jean Charlot à : *Gaullisme électoral et V^e République ; analyse d'une mutation politique.*

Un tel raisonnement, bien qu'il soit celui qui parvient le plus spontanément à l'esprit, pêche cependant sur un point capital. En effet, n'est-ce pas précisément le général de Gaulle qui, en 1958, avait souhaité restaurer le Sénat de la III^e République ? D'ailleurs, la confiance qu'il plaçait alors dans le sens politique des notables ruraux l'avait poussé à leur confier désormais la désignation du chef de l'Etat. Cette volonté de fonder une République « orléaniste » ne répondait pas, loin s'en faut, à un souci tactique, la procédure de désignation présidentielle au suffrage universel étant alors formellement exclue, dans la droite ligne du discours de Bayeux, par le dernier président du Conseil de la IV^e République qui, comme la plupart de ses partisans, y voyait, à ce moment-là, à la fois un risque de pouvoir personnel et, par-dessus tout, ce que l'avenir devait pleinement confirmer, une incitation aux affrontements partisans qui iraient à l'encontre de la conception gaullienne d'une magistrature suprême au-dessus des luttes politiques. Dans cette deuxième perspective, les propos de Jacques Chirac, loin d'être une trahison de l'auteur des institutions, constitueraient, à l'inverse, un retour aux sources mêmes de son dessein politique.

En réalité, ni l'une ni l'autre de ces interprétations ne nous paraissent en mesure de rendre compte des ressorts profonds de la déclaration du député de la Corrèze. Elles reflètent en fait l'aboutissement d'une évolution déjà ancienne que le mouvement gaulliste avait largement entamé à l'époque où son inspirateur était encore aux affaires, et qui n'a fait que se poursuivre ensuite sous la forme d'une banalisation électorale croissante. Cette perte progressive de sa spécificité par le gaullisme peut s'observer aussi bien au niveau du profil sociologique ou politique de son électorat que du cursus de ses élus.

I. — ÉLOIGNEMENT DU POUVOIR ET REDRESSEMENT ÉLECTORAL

Toute l'histoire du RPR est dominée par un paradoxe fondamental : le redressement électorale du mouvement gaulliste a correspondu avec son éloignement d'un pouvoir qui lui avait pourtant tout donné. Dès décembre 1976, sa création a été la conséquence directe du départ de l'Hôtel Matignon de Jacques Chirac, qui avait remis au mois de juillet précédent sa démission à un Président de la République avec lequel la cohabitation était devenue impossible. Ainsi, pour la première fois depuis dix-huit ans la direction du gouvernement échappait à un gaulliste, parachevant une mise à l'écart que la

défaite de Jacques Chaban-Delmas, à laquelle le ministre de l'intérieur de l'époque avait pris une part non négligeable, avait inaugurée de manière décisive en mai 1974.

C'est ensuite contre le chef de l'État et ses partisans les plus dévoués qu'en mars 1977 le fondateur du nouveau Rassemblement lui a donné son premier succès spectaculaire en s'emparant de la mairie de la capitale. Lors des élections législatives de mars 1978, c'est en rompant, pour la première fois depuis 1962, l'unité de candidature dès le premier tour de scrutin au sein des formations de la majorité sortante, que le RPR a pu sauvegarder une hégémonie relative qui constitue pour lui en réalité un demi-échec. Avec un peu plus de 400 candidats et 6,3 millions de suffrages obtenus le 12 mars 1978, le redressement pouvait paraître amorcé comparativement aux 3,6 millions de voix rassemblées le 5 mai 1974 par le maire de Bordeaux. De même, par rapport au renouvellement de 1973 où les 310 candidats officiels de l'UDR n'avaient réuni qu'un peu plus de 5 millions de votes, la progression était sensible. Mais, en fait, la proportion des suffrages exprimés s'étant portée sur le mouvement gaulliste avait dans le même temps légèrement reculé, passant de 23,7 % à 22,5 %, le plaçant ainsi à peu près au niveau du Parti socialiste, un peu avant le Parti communiste et l'UDF gravitant chacun autour de 20 %. La rupture avec les scrutins de 1962, 1967 et plus encore 1968, à l'occasion desquels la suprématie électorale du mouvement gaulliste avait paru devoir s'affirmer irrésistiblement d'élection en élection, était de la sorte entérinée. Par ce seul fait, le gaullisme électoral se trouvait déjà banalisé puisque faisant jeu égal avec les trois autres grandes forces partisans, vis-à-vis desquelles il ne pouvait plus être qu'un adversaire, un rival ou un partenaire ordinaire. Les règles du scrutin d'arrondissement, en particulier la prime accordée à la formation possédant le plus de candidats en mesure de recueillir d'éventuels désistements à l'issue du premier tour de partenaires moins bien placés par le suffrage universel, devaient malgré tout permettre au groupe gaulliste de rester, pour la sixième fois depuis 1958, le premier de l'Assemblée avec plus de 150 membres contre 120 centristes et giscardiens. Toutefois, sur ce point aussi, le recul de l'hégémonie gaulliste était indéniable même par rapport à 1973 où plus de 180 députés UDR faisaient face à 90 centristes et giscardiens.

Il est d'ailleurs significatif qu'autant la défaite de l'ensemble des forces de la majorité lors des élections municipales de 1977 avait été perçue comme un désaveu présidentiel, auquel son succès parisien avait permis à l'inverse au leader gaulliste d'échapper, autant la

bonne tenue relative des candidats du RPR l'année suivante a finalement contribué surtout à renforcer le pouvoir giscardien désormais assuré d'aller jusqu'au terme de son mandat sans dépendre outre mesure d'un partenaire se comportant de plus en plus en rival.

C'est ce qu'allaient confirmer spectaculairement les élections européennes de juin 1979 en révélant l'étroitesse de la marge de manœuvre du député de la Corrèze. Cette fois, à la différence de 1977 et dans une moindre mesure de 1978, sa stratégie d'affrontement avec le chef de l'Etat, symbolisée par « l'appel de Cochin », allait lui aliéner une bonne partie de son électorat potentiel, avant tout légitimiste et soucieux de faire pièce à la gauche plutôt que d'encourager le développement d'une sensibilité gaulliste prenant les traits d'un nationalisme suranné et d'une agressivité de mauvais aloi. Avec 3,2 millions de voix, soit 16,1 % des suffrages exprimés, la liste conduite par Jacques Chirac retombait à peu près au niveau du premier tour de l'élection présidentielle de 1974, attestant les limites du rétablissement électoral du gaullisme auquel la marginalisation avait jusque-là été évitée, non pas tant grâce au dynamisme et à l'envergure politique nationale du fondateur du RPR que par l'implantation locale de parlementaires solidement enracinés.

Les scrutins du printemps 1981 vont être marqués par une convergence, au moins statistique, du gaullisme présidentiel et du gaullisme législatif, un peu comparable à celle qui s'était esquissée à la fin des années 60, mais à un niveau de beaucoup moindre. Ils vont surtout correspondre à une nouvelle étape dans l'éloignement, désormais total, du gaullisme par rapport au pouvoir gouvernemental, avec la victoire de la gauche à l'élection présidentielle puis aux législatives. Pour le mouvement gaulliste, l'épreuve est beaucoup plus difficile que toutes les précédentes. En 1974, il avait pu conserver, au moins un temps, l'Hôtel Matignon et surtout le groupe parlementaire le plus fourni du Palais-Bourbon. En 1981, rejeté dans l'opposition comme sous la IV^e République, il peut paraître dans une situation encore plus critique car, désormais, il ne peut plus compter sur son inspirateur qui a quitté la scène depuis longtemps.

Or, tandis qu'aux élections législatives de 1956, par exemple, le gaullisme partisan avait été à peu près éliminé électoralement et si ensuite il n'a dû sa renaissance qu'au retour aux affaires de l'homme de Colombey, au début des années 80, au contraire, sa mise à l'écart du pouvoir va lui conférer, au moins sur un certain plan, un rayonnement qui lui avait fait cruellement défaut à l'époque où pourtant tous les leviers de commande lui appartenaient.

Avec un peu plus de 5 millions de voix rassemblées par le président

du Rassemblement le 26 avril, soit 18 % des votes exprimés, l'échec de 1979 est en partie effacé et le redressement par rapport à l'élection de 1974 sensible. Certes, les scores de 1965 ou 1969 font figure de sommets inaccessibles, mais à un moment où le Parti communiste lui-même ne dépasse guère 15 %, le gaullisme semble en mesure de pouvoir faire mieux que survivre. Le 14 juin suivant, en réunissant un nombre de voix à peu près identique et près de 21 % des exprimés, les 280 candidats RPR ont fait proportionnellement presque aussi bien qu'en 1978. Ce n'est pas la déroute, au pire le repli, même si, se retournant pour une fois contre ceux qui en avaient tiré le meilleur profit depuis novembre 1958, le scrutin majoritaire joue pleinement contre les candidatures gaullistes, à nouveau confondues dès le premier tour au sein de ce qui avait l'ambition d'être « l'Union pour la Nouvelle Majorité ». C'est la raison principale de la diminution spectaculaire des effectifs gaullistes à l'Assemblée qui ont été presque divisés par deux. Avec guère plus de 80 membres, ils sont au même niveau que la représentation communiste dans la précédente législature.

Paradoxalement, le rejet dans l'opposition d'un mouvement qui pourtant était né dans les ministères et pendant longtemps avait tout attendu d'un pouvoir qui ne lui devait rien, va lui redonner une nouvelle vigueur. C'est ainsi qu'à l'occasion des élections cantonales de 1982, les candidats gaullistes ont réuni près de 18 % des votes exprimés contre 12,3 % en 1979 et même 10,6 % au renouvellement correspondant de 1976. Pour leur premier combat électoral dans l'opposition, ils ont même dépassé sensiblement leur meilleur score de toute la V^e République, établi en 1970 avec 15,6 % des voix. Ce succès, certes relatif, limité et de portée politique réduite, peut être mis en relation avec la brusque augmentation des candidatures gaullistes, plus de 850 sur 1 900 cantons, contre seulement 500 en 1976 pour 1 800 sièges à pourvoir. Cet accroissement reflète les progrès de l'implantation locale du mouvement gaulliste et vraisemblablement plus encore l'évolution de sa stratégie liée à son passage dans l'opposition. Pour la première fois sous la V^e République, le mouvement gaulliste doit se lancer à la conquête du pouvoir et non se borner à empêcher les opposants d'y accéder.

L'issue de ce premier scrutin de la République socialiste a été des plus satisfaisantes pour le RPR qui n'avait que 180 conseillers sortants et se retrouve au soir du 21 mars avec plus de 320 élus, chiffre nettement supérieur à la meilleure représentation gaulliste dans les assemblées départementales, atteinte en 1973 avec près de 250 élus. Cette progression allait d'ailleurs avoir immédiatement

sa traduction au niveau des présidences de conseil général dont treize vont échoir au mouvement gaulliste, un nouveau record.

Au total, ce scrutin cantonal de 1982, plus encore que celui du redressement électoral gaulliste, peut surtout être considéré comme marquant une nouvelle étape dans la banalisation électorale du gaullisme. En effet, pendant toute la durée de la V^e République, jusqu'en 1981, une des principales originalités électorales gaullistes résidait dans l'importance du hiatus entre les scores législatifs et les bilans cantonaux. Alors que la proportion des voix gaullistes aux élections législatives avait dépassé par exemple 30 % en mars 1967, elle n'avait pas atteint la moitié en septembre de la même année aux élections cantonales, un écart comparable s'étant maintenu tout au long de la période. Or, en 1982, les 18 % des cantonales n'ont jamais été aussi près des 20,7 % des législatives immédiatement antérieures. La convergence est presque parfaite.

Il est certes plus difficile d'établir un bilan exact des élections municipales de 1983 quant au volume des voix gaullistes du fait de l'ampleur et de la diversité des coalitions auxquelles presque partout le mouvement gaulliste a participé. Plus encore, malgré la modification de la loi électorale et l'introduction d'une certaine dose de représentation proportionnelle dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'incertitude de l'appartenance partisane de la plupart des élus modérés dans les villages et les petites villes, ôte toute signification à une statistique les englobant. Si l'on considère les 220 villes de plus de 30 000 habitants, celles ayant à leur tête un maire gaulliste sont passées de 15 en 1977 à 35 en 1983, alors qu'il n'y en avait qu'une trentaine en 1971 au moment de l'extension maximale de la présence gaulliste dans les municipalités. Il est donc incontestable que le redressement amorcé en 1982 par le mouvement gaulliste s'est poursuivi l'année suivante et lui a permis d'atteindre à nouveau un niveau record, pour des élections locales, par rapport à son implantation antérieure sous la V^e République.

II. — LE RATTACHEMENT A PEU PRÈS EXCLUSIF DES ÉLECTEURS GAULLISTES A LA FAMILLE CONSERVATRICE

Plus encore que le rapprochement des scores atteints aux élections présidentielles, législatives et locales, l'absence de spécificité du profil des électeurs gaullistes par rapport à ceux de l'ensemble du bloc conservateur est le signe d'une banalisation aujourd'hui complète.

Même si la prétention du gaullisme à transcender les clivages traditionnels tout comme son ambition à rassembler des Français de toutes tendances n'ont jamais pu réellement être accomplies, même à l'époque des débuts de la V^e République où le général de Gaulle put réunir derrière lui parfois plus de 80 % de l'électorat, il est clair que depuis quelques années il ne s'agit plus là que de souvenirs presque oubliés même au niveau du discours.

En fait, tout a commencé au moment où le créateur des institutions était encore aux affaires. Dès octobre 1962, la survie du régime est entre les mains des électeurs modérés dont plus de 80 % ont approuvé la réforme constitutionnelle contre environ un cinquième de l'électorat progressiste. En fait, le déséquilibre était déjà patent en septembre 1958 où 40 % des « oui » étaient venus de la gauche, mais 98 % des « non », et il n'y a eu qu'en avril 1962 lors du référendum ratifiant les accords d'Evian et l'indépendance algérienne, que les « oui » de gauche ont été un peu plus nombreux que les « oui » de droite. En revanche, le 27 avril 1969, lors de l'ultime référendum gaullien, ce sont environ 95 % des votes positifs dont l'origine a été extérieure à la gauche (3).

De ce point de vue, l'électorat de Georges Pompidou au mois de juin suivant n'a pas constitué une rupture mais plutôt une confirmation. La consultation d'avril 1972 s'est pleinement inscrite dans cette évolution irréversible puisque le dernier référendum de la V^e République a été marqué par une bipolarisation presque parfaite avec plus de 90 % de « oui » d'origine modérée et plus de 85 % de « non » d'origine progressiste. Dès ce moment, la prétention gaulliste au dépassement des clivages traditionnels a vécu. Désormais, c'est même dans leur utilisation que le mouvement gaulliste va chercher à préserver son hégémonie. C'est là tout le sens de la stratégie pompidolienne de rassemblement des droites.

L'examen de l'évolution des reports de voix au second tour des élections présidentielles et législatives confirme cette perspective. Ainsi, en 1974 et 1981, ce sont environ les trois quarts des électeurs gaullistes du premier tour qui ont porté leur suffrage sur le candidat modéré affrontant la gauche. Lors des élections législatives, l'hostilité à peu près unanime des électeurs gaullistes envers la gauche n'a cessé de se renforcer depuis 1967, surtout lorsque celle-ci était incarnée par un candidat communiste. A partir de 1978, nouvelle étape dans l'affirmation des antagonismes traditionnels, le report

(3) L'origine politique des votes référendaires a été établie en regard du vote des électeurs concernés à l'élection législative antérieure.

des électeurs gaullistes sur les candidats modérés restés seuls en lice, est devenu total, que leurs adversaires soient communistes ou socialistes.

A l'opposé, sauf en 1958, et à un moindre degré en 1962, les électeurs de la gauche socialiste ou radicale ont marqué leur réticence à tout report sur les candidats gaullistes même restés seuls face aux communistes. En fait, c'est essentiellement lors de la désignation de la première Assemblée nationale de la nouvelle République que l'ampleur de la vague gaulliste, au premier et plus encore au second tour, a été en mesure de bouleverser la distribution habituelle de l'électorat. Cette situation n'a pu se produire que dans une phase de destruction temporaire du jeu politique que la masse des votes positifs le 28 septembre 1958 avait révélée.

Par contre, l'affirmation progressive de la cohésion des grands blocs a inéluctablement rejeté le gaullisme électoral vers la droite. C'est, en effet, avec le camp modéré que les mouvements électoraux concernant le gaullisme se sont peu à peu limités. A cet égard, l'évolution a été régulière de 1962 à 1973 pour atteindre à partir de 1978 une espèce d'aboutissement que la rupture de l'unité de candidature au sein de la majorité sortante, loin de remettre en cause, n'a fait que consacrer.

Le général de Gaulle avait toujours proclamé son hostilité à des alliances électorales exclusives ou même préférentielles avec la droite, ce qui l'avait amené, par exemple, à l'automne 1958 à désavouer les instances dirigeantes de la toute nouvelle UNR à laquelle il avait imposé peu avant, dans son souci d'éviter à tout prix une éventuelle bipolarisation, qui n'aurait pu être que la négation de toutes ses ambitions, le retour au scrutin d'arrondissement alors réputé comme « centriste » et « brise-lame » par le poids qu'il confère aux personnalités locales.

Or, le père de la constitution lui-même, dès 1962, avec le soutien des ministres « giscardiens », puis plus encore en 1967 avec l'officialisation du « fait majoritaire », n'a pu résister à la renaissance des affrontements traditionnels. A cet égard, la victoire de « l'Union pour la Défense de la République » au printemps 1968 a marqué l'anéantissement de son dessein suprême de rassemblement et ne pouvait qu'entraîner, *ipso facto*, la banalisation et la dénaturation du gaullisme.

La réaction de Jacques Chaban-Delmas contre une telle évolution et son échec cinglant ont prouvé, s'il en était besoin, que depuis longtemps le gaullisme était plus le prisonnier que l'organisateur de la simplification d'un jeu partisan dont il avait pu paraître

un temps le principal bénéficiaire alors que profondément il en était la première victime. Sur ce point, le tournant essentiel ne date ni de la fondation du RPR ni même de l'élection de Georges Pompidou, mais plus certainement de l'automne 1962, lorsque le général de Gaulle n'a pu se maintenir au pouvoir qu'en s'impliquant dans la lutte partisane puis en devenant l'inspirateur d'une majorité parlementaire qui s'est peu à peu élargie à l'ensemble du camp conservateur, tandis qu'elle rejetait par là même dans l'opposition des forces de plus en plus limitées au bloc progressiste et qui ont été contraintes, sous peine d'anéantissement, à une union de plus en plus étroite dont l'aboutissement logique a été la signature, en juin 1972, du « Programme commun de Gouvernement ».

Il n'est pas sans intérêt de relever que le général de Gaulle a été l'artisan de sa propre perte au moins par deux décisions capitales. L'une a été prise presque par hasard en octobre 1958, sa portée passant inaperçue, l'autre à l'automne 1962, dont les conséquences ont été surestimées non dans leur ampleur mais dans leur direction. En effet, tout indique, en particulier les modalités du rapprochement des forces de gauche entre les deux tours des élections législatives de novembre 1962, que la bipolarisation a été engendrée beaucoup plus par les contraintes inhérentes au scrutin d'arrondissement que par les aspirations, c'est le moins que l'on puisse en dire, des états-majors. Quant à l'instauration de l'élection présidentielle au suffrage universel, contrairement à ce qui a pu apparaître aux uns et aux autres sur l'instant, elle a été un facteur décisif de politisation des élections et plus précisément de la désignation du chef de l'Etat, condamné à devenir le leader d'une majorité alors que la conception gaulliste, initialement exprimée par le recours au collège des grands électeurs, correspondait à une magistrature d'arbitrage supra-partisane.

Mais, d'autres éléments laissent à penser que la voie empruntée, contre ses convictions profondes, par le gaullisme était de toute façon solidement jalonnée, même si un autre parcours eût été par essence envisageable. C'est ainsi que tout indique que l'électorat s'est spontanément polarisé autour de trois grandes familles sous la V^e République : l'extrême gauche communiste ; la gauche socialiste et radicale ; la nébuleuse conservatrice englobant à la fois l'extrême droite, la droite modérée et le centre.

Or, de par son idéologie, rien ne pouvait rapprocher durablement le gaullisme du camp progressiste dont l'attachement traditionnel au parlementarisme, l'hostilité à un exécutif renforcé, les préoccupations sociales aiguës, étaient pour l'essentiel aux antipodes des

conceptions gaullistes. A l'inverse, rien de fondamental ne les rendait incompatibles avec la tradition conservatrice, si ce n'est quelques aspects de la politique extérieure, généralement à peu près absente des luttes électorales, et quelques velléités de réforme inspirées du catholicisme social, qui seront d'ailleurs vite oubliées. A l'inverse, l'aspiration à un pouvoir fort et stable, s'imposant aux rivalités partisans, tout comme la préservation de l'ordre social de tout bouleversement révolutionnaire, piliers de l'idéologie conservatrice, ne pouvaient que trouver un exutoire dans le gaullisme. Le style de commandement, l'attachement aux valeurs traditionnelles du Général allaient dans le même sens, tout comme sa dénonciation permanente du rôle néfaste des partis et du régime d'assemblée.

Au total, si un chef charismatique ayant accédé au pouvoir dans des circonstances exceptionnelles n'a pu durablement échapper à de telles pesanteurs, il était donc inéluctable qu'elles s'imposent encore plus fortement à ses partisans.

III. — LE RECOURS DES ÉLUS GAULLISTES AU CURSUS POLITIQUE TRADITIONNEL

Dès novembre 1958, le problème de l'implantation d'un gaullisme partisan s'est posé avec une particulière acuité, d'autant que les règles électorales avaient été destinées à avantager les élus confirmés. Au départ, le général de Gaulle avait non seulement refusé de s'engager dans la lutte aux côtés de ses partisans les plus inconditionnels, mais il leur avait même interdit de se parer devant le corps électoral de son patronage, par exemple sous la forme d'un adjectif. Toutefois, progressivement, le fondateur du régime comprendra que la seule adhésion populaire directe était insuffisante à assurer son bon fonctionnement et surtout sa pérennité. Dès lors, il cherchera à favoriser l'essor d'une nouvelle classe politique, prête à relayer son influence et à détenir le plus grand nombre de fonctions électives au détriment des hommes des formations non spécifiquement gaullistes dont l'hostilité s'était renforcée sans cesse de 1958 à 1962.

Le personnel politique gaulliste s'efforcera dans un premier temps de détourner à son profit le très vaste capital de confiance accordé par l'opinion à l'auteur de la nouvelle République, puis, peu à peu, tentera de s'émanciper de cette tutelle en conquérant ses propres positions électorales à l'image des autres élus. Mais, les progrès de l'insertion des gaullistes au sein de la classe politique, signe évident d'une incontestable réussite, ne pouvaient pas, à terme,

rester sans conséquence sur une spécificité inévitablement érodée. C'est qu'en acquérant leur autonomie électorale vis-à-vis de leur inspirateur, les gaullistes, en même temps qu'ils assuraient la survie de son entreprise institutionnelle, adoptaient peu ou prou les méthodes et les attitudes de la classe politique traditionnelle, alors que précisément, l'originalité du gaullisme consistait, pour une large part, à leur remise en question.

La sécularisation progressive du personnel gaulliste a pris plusieurs formes et a obéi à plusieurs facteurs dont le premier a été tout bonnement, mais inexorablement, le temps. Ainsi, tandis qu'au début de la V^e République les gaullistes pour leur plus grand nombre avaient été, à des titres divers, parmi les compagnons du Général à travers leur participation à la Résistance, il ne pouvait évidemment plus en être de même un quart de siècle plus tard. Cette dénaturation incontournable s'est doublée d'une banalisation, elle aussi largement fatale, du cursus politique. De ce point de vue, on ne soulignera jamais assez le rôle décisif de la participation à la Résistance dans la sélection des élites politiques de la IV^e et des débuts de la V^e République, surtout pour les gaullistes parmi lesquels cet épisode a correspondu généralement avec la première étape d'un engagement politique qui, pour la plupart, n'aurait sans cela jamais eu lieu. Or, le temps passant, il était inévitable que cette spécificité s'atténue puis s'éteigne, mettant un terme à une garantie d'authenticité et de cohésion sans pareil.

Au fur et à mesure que la V^e République s'est consolidée, les nouveaux cadres gaullistes ont entamé leur carrière politique soit par la filière locale et notabiliaire classique, soit par le militantisme politique.

Pendant un temps, le patronage de l'exécutif, le plus souvent par le passage dans les cabinets ministériels, et le « parachutage » dans des circonscriptions où les candidats n'avaient que peu ou pas d'attaches personnelles, a maintenu une certaine particularité dans le cheminement de la carrière politique des gaullistes, mais sans que cela puisse pallier véritablement l'effacement de leur spécificité originelle.

Cette mutation s'est par exemple traduite par un recours de plus en plus fréquent des parlementaires gaullistes au cumul des mandats locaux, pratique classique de l'implantation notabiliaire. Tandis que lors des deux premières législatures, les députés UNR étaient ceux où la proportion des maires et conseillers généraux était la plus faible, c'était exactement l'inverse lors des deux dernières, attestant par là à la fois un enracinement électoral indéniable en même temps

qu'une adoption, au-delà même des normes, du cursus traditionnel.

La carrière du fondateur du RPR est de ce point de vue tout à fait représentative, même si elle constitue un exemple extrême. Issu de la haute fonction publique, bénéficiant du patronage de l'exécutif qui l'a envoyé sur des terres de mission, il a su habilement user à la fois de ses racines familiales et de son entregent auprès des autorités pour se tailler un fief dans une région rurale particulièrement déshéritée qui, par-delà son antigauillisme spontané a transféré ses pratiques clientélistes traditionnelles sur le nouveau venu. Elu pour la première fois en 1967 comme député de la circonscription de Haute-Corrèze, il entrera immédiatement au gouvernement où il bénéficie du soutien de Georges Pompidou dont l'appui ne lui fera jamais défaut. Réélu en 1968, il devient président du conseil général en 1970 en ralliant à sa personne une majorité d'élus locaux de tradition modérée ou radicale. Le succès est complet. Un gaulliste est parvenu à devenir le « patron » d'un département qui en septembre 1958 avait été parmi les plus hostiles à l'installation du nouveau régime et où l'implantation communiste était à la fois forte et ancienne.

L'ambiguïté est cependant à la mesure d'une réussite qui n'a pu être acquise qu'en recourant, au-delà même de tout ce qui avait pu être fait jusque-là, aux pratiques du clientélisme politique qui constituent au bout du compte un reniement des idéaux gaullistes.

La conquête en 1977 de la majorité au sein du conseil municipal de la capitale, dotée désormais d'un maire, sera obtenue par les mêmes méthodes électorales. C'est en effet, surtout par la coalition des notables modérés solidement implantés dans leurs arrondissements que la première grande victoire du nouveau président du RPR a été acquise.

La progression des gaullistes aux élections cantonales de 1982, municipales et sénatoriales de 1983, même si elle ne saurait être disjointe d'un succès général de l'opposition au pouvoir socialiste, doit beaucoup à la généralisation de cette stratégie qui s'est imposée comme la seule susceptible d'assurer la pérennité du gaullisme partisan. Tandis que celui-ci s'était développé pendant plus d'une décennie à l'abri d'une personnalité charismatique dont l'emprise sur l'opinion autorisait tous les espoirs à ses supporters inconditionnels, ceux-ci ont dû, pour tenter de lui survivre, recourir à d'autres ressources politiques. Le militantisme, fort limité au sein des formations gaullistes essentiellement organisées pour servir de relais à l'exécutif en lui servant de machine électorale, ne pouvant en tenir lieu, seul restait la stratégie notabiliaire.

De fait, dès le départ, les suffrages rassemblés par les candidats

gaullistes aux élections législatives ont été fortement dépendants de leur personnalité. A partir de 1973, cette dimension est devenue largement prépondérante avec l'approfondissement de l'Union des gauches et la volonté présidentielle de s'adjoindre à peu près sans discrimination « tous les autres ». En 1978, le partage de l'électorat extérieur à la gauche dans les diverses circonscriptions où RPR et UDF s'affrontaient s'est essentiellement opéré en fonction de la notoriété et de l'implantation respectives de leurs représentants bien plus que de leur affiliation partisane. Le retour à l'unicité de candidature en 1981 s'est d'ailleurs effectué sur cette base, une des deux tendances s'effaçant devant l'autre selon le rayonnement local de son candidat.

IV. — LA PROGRESSION SYMPTOMATIQUE DU GAULLISME SÉNATORIAL

Les élections sénatoriales de 1980 et plus encore de 1983, dont par parenthèse on ne peut que regretter le peu de cas que les observateurs politiques et plus encore les politistes ont fait de leurs résultats depuis les origines de la Ve République, sont éminemment révélatrices de l'évolution générale du gaullisme électoral depuis un quart de siècle dont elles sont en quelque sorte la résultante.

Pendant longtemps, les gaullistes ont été paradoxalement marginalisés dans la Haute Assemblée. Tout a commencé de ce point de vue dès la désignation du premier Sénat de la nouvelle République. Tandis qu'en novembre 1958, les gaullistes s'étaient dotés d'entrée de jeu, avec environ 200 députés, du premier groupe parlementaire au Palais-Bourbon, dont près des trois quarts des sortants avaient été écartés par le suffrage universel, en avril 1959 moins de 15 % des membres de l'Assemblée du Luxembourg connaîtront le même sort, les grands électeurs ne désignant qu'une trentaine de gaullistes. C'est dire que si la rupture liée au passage de la IV^e à la Ve République a bouleversé la Chambre basse, malgré le recours à un mode de scrutin « brise-lame », elle n'a eu aucune incidence sur la Deuxième Chambre ce qui, d'emblée, lui confère une limite révélatrice.

Ce phénomène a été en effet d'autant plus surprenant que le général de Gaulle avait conféré aux grands électeurs une position éminente dans les nouvelles institutions en leur confiant la désignation non seulement d'un Sénat restauré, après les tentatives des constituants de la Libération de le supprimer puis de l'inférioriser systématiquement, mais surtout celle d'un Président de la Répu-

blique aux prérogatives sensiblement renforcées. Or, dès le début, si l'approbation populaire du nouveau régime puis le succès, devant le suffrage universel de ses supporters inconditionnels, ont dépassé toutes les espérances du Général, l'impassibilité du collège sénatorial n'a pu être pour lui qu'une déception.

L'explication de cette déconvenue semble tenir aux conceptions surannées de l'homme de Colombey. S'il avait choisi d'attribuer la désignation de deux des organes essentiels de la nouvelle République à des notables locaux, ruraux de surcroît pour la plupart d'entre eux, c'est qu'il les croyait à l'écart des querelles et de l'emprise des partis car ne tenant leur position que de leur ascendant personnel, à l'image de leurs homologues du XIX^e siècle. Il est patent que le fondateur du régime s'est trompé d'époque et a, en réalité, investi des hommes qui, pour la plupart, étaient depuis longtemps devenus des cadres politiques, des membres à part entière, même s'ils en formaient surtout les assises locales, de ces appareils partisans qu'il croyait ce faisant avoir, au contraire, affaiblis irrémédiablement.

Les renouvellements postérieurs du Sénat vont confirmer cette erreur de perspective. C'est ainsi que de 1959 à 1980, les gaullistes ne formeront en moyenne que 10 % des effectifs du Palais du Luxembourg. Significativement, il faudra attendre 1980 pour que le mouvement gaulliste, qui n'avait eu que 5 élus en 1971 dans la série alors renouvelable, emporte 13 sièges. En 1983, la progression a été encore sensible, les 15 sortants se retrouvant 23 le soir du scrutin. Au total, depuis 1974, le groupe sénatorial gaulliste a presque doublé ses effectifs alors que ceux-ci avaient stagné depuis 1959.

Ces progrès sont avant tout la conséquence de l'insertion progressive des élus gaullistes dans la classe politique locale qui, pendant longtemps, leur avait résisté et avait servi de refuge aux cadres politiques de la IV^e République, brutalement écartés du pouvoir et de l'Assemblée nationale en 1958. Cette résistance s'était manifestée d'une part par les échecs répétés des tentatives gaullistes de réitérer lors des élections locales leurs succès législatifs et de l'autre par la dégradation rapide des relations entre le restaurateur du Sénat conservateur et les « notables » peuplant la Deuxième Chambre, dont l'allergie au charisme gaullien allait paradoxalement entraîner le départ du fondateur du régime bien mal récompensé de bonnes dispositions qui reflétaient l'anachronisme de ses conceptions institutionnelles.

Cet affrontement, qui tournera finalement à l'avantage des élus locaux, n'avait été rendu possible que par l'ambivalence profonde des choix populaires sous la V^e République, au moins jusqu'en 1971,

ainsi que par le particularisme concomitant du jeu partisan au niveau local.

C'est ainsi que le suffrage universel, en même temps qu'il confortait à plusieurs reprises l'hégémonie gaulliste par ses approbations référendaires, l'élection du Général puis de son ancien Premier ministre à la magistrature suprême et celle de députés tout dévoués à l'Élysée, désignait, à des majorités souvent plus importantes encore, des élus locaux pourtant opposés résolument à la politique menée au plan national. C'est que pour l'électeur le « centrisme », l'apolitisme de rassemblement et de défense des collectivités locales mis en avant par la plupart des notables, correspondait pour l'essentiel à son aspiration profonde satisfaite au niveau national par une démarche globalement similaire du gaullisme.

Mais, cette stratégie de la classe politique locale n'a pu se maintenir qu'autant que les clivages politiques nationaux, principalement la bipolarisation, ne pénétraient pas une vie politique locale restée, comme sous la IV^e République, dominée par le « social-centrisme ». A partir du moment, et cela a été partout le cas lors des élections municipales de 1977, où le Parti socialiste a renoncé à ses alliances centristes dans les conseils municipaux pour faire, comme depuis le second tour de 1962 aux élections législatives, du Parti communiste son partenaire privilégié voire exclusif, plus rien ne distinguait désormais le jeu local du jeu national. Dès lors, les gaullistes, longtemps tenus à l'écart par des notables modérés qui avaient pu conserver leurs positions électorales antérieures, prenaient enfin toute leur place dans une vie locale où paradoxalement leur marginalisation arrivait à son terme, au moment précis où leur déclin était déjà très avancé sur la scène nationale (4).

Il est clair que dans ce contexte, il ne saurait y avoir que des électeurs gaullistes mais en aucun cas un électorat, tout au moins si l'on entend par là l'existence d'un groupe possédant des caractéristiques sociologiques et idéologiques spécifiques et doté de structures stables. Pour l'essentiel, les électeurs gaullistes se recrutent parmi la nébuleuse conservatrice qui a rassemblé entre 45 et 55 % des suffrages exprimés selon les scrutins de 1976 à 1983, le partage de cet électorat modéré entre UDF et RPR s'effectuant aussi bien nationale-

(4) La carrière politique de Lucien Neuwirth paraît de ce point de vue exemplaire : élu député de la Loire sans interruption de 1958 à 1981, où il est victime de la vague socialiste, il sera élu le 25 septembre 1983 sénateur de la Loire sur la même liste que Michel Durafour auquel il avait disputé sans succès la mairie de Saint-Etienne en 1965 et 1971. Dès 1979, il avait pris la succession d'Antoine Pinay à la présidence du conseil général.

ment que localement, avant tout en fonction de l'envergure des candidats en lice et leur degré d'implantation.

Ce processus général de banalisation du gaullisme électoral, réduit à n'être qu'une fraction de la France modérée, n'implique ni son déclin ni son essor. Il exclut simplement le renouvellement des bouleversements électoraux de la période 1958-1962 où les circonstances exceptionnelles et la présence du leader charismatique ont seules pu momentanément briser les structures habituelles de l'électorat. Le gaullisme banalisé peut en effet aussi bien se maintenir que progresser ou régresser, mais son évolution ne pourra se faire qu'à l'intérieur des fluctuations du camp modéré. Le Rassemblement créé par Jacques Chirac, s'il ne dispose plus du prestige d'un héros, bénéficie de la présence à sa tête d'un leader « présidentiable », d'une machine électorale efficace, de nombreux élus dont l'implantation locale s'est largement consolidée depuis la victoire de la gauche. Dans ces conditions, la formation gaulliste n'a pas besoin pour subsister, voire reconquérir le pouvoir d'autres atouts que, le moment venu, la faveur de l'électorat.

Robert PONCEYRI. — The RPR and the conclusive emasculation of the Gaullists.

The rise of the RPR has been principally achieved at the expense of the conclusive emasculation of the Gaullists, if one considers the votes cast for the respective parties, the rightward shift of the conservative electorate, or the moderation of the present gaullist position.

RÉSUMÉ. — L'évolution électorale du RPR a essentiellement correspondu à l'achèvement de la banalisation du gaullisme, que ce soit par le niveau des suffrages recueillis, l'orientation conservatrice de l'électorat ou l'insertion du personnel gaulliste dans la classe politique modérée.